



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 7 décembre 2009

## LES PAIEMENTS EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ONTARIO AU TRAVAIL DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN EXAMEN PLUS RIGOUREUX : LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Les trop-payés non recouverts versés à environ 350 000 bénéficiaires actuels ou anciens du programme Ontario au travail ont augmenté de 45 % et atteignaient 600 millions de dollars en mars dernier, mais le ministère des Services sociaux et communautaires a déployé peu d'efforts pour récupérer ces fonds, selon ce qu'indique le vérificateur général Jim McCarter dans son Rapport annuel 2009, publié aujourd'hui.

« Il faudrait en faire plus au départ pour s'assurer qu'on n'effectue pas de paiements en trop », a déclaré M. McCarter. Il mentionne également que si l'on avait suivi comme il se doit les procédures requises concernant, entre autres choses, l'admissibilité financière, bon nombre de ces trop-payés n'auraient pas été versés.

La province paie 80 % des prestations octroyées dans le cadre du programme Ontario au travail à quelque 200 000 personnes sans emploi ou sous-employées qui éprouvent des difficultés financières temporaires; les municipalités paient la tranche restante de 20 % et fournissent les services de première ligne aux bénéficiaires. En 2008-2009, le gouvernement a consacré environ 1,9 milliard de dollars au programme Ontario au travail.

Les demandeurs doivent fournir une preuve que leurs actifs liquides et leurs revenus sont inférieurs à des seuils précis. Ils doivent également signer une entente de participation à des activités visant à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi durable, sauf si un report leur est accordé pour des raisons médicales ou autres.

Le Rapport du vérificateur fait notamment état des constatations suivantes :

- Les municipalités s'en remettent aux nouveaux demandeurs pour que ceux-ci fournissent la majeure partie de l'information servant à déterminer leur admissibilité initiale; or, les municipalités qu'a visitées le vérificateur veillaient rarement à ce que soit effectuée la vérification par un tiers de cette information, tel qu'il est exigé, ce qui faisait en sorte d'accroître le risque que les nouveaux demandeurs ne déclarent pas la totalité de leurs revenus.
- Même si le Ministère considère que l'aide financière du programme Ontario au travail est une mesure provisoire, environ le tiers des bénéficiaires dans trois municipalités touchaient des prestations depuis plus de deux ans, et environ 13 % en recevaient depuis plus de cinq ans.
- On a remis en question le bien-fondé de bon nombre des allocations de régime alimentaire, dont le montant total est passé de 5 millions de dollars en 2002-2003 à plus de 67 millions en 2008-2009. Le vérificateur a relevé plusieurs cas où tous les membres d'une grande famille s'étaient vu diagnostiquer des états pathologiques multiples identiques. Un seul professionnel en médecine générale était responsable de près de 20 % des diagnostics et des approbations d'allocations de régime alimentaire dans un échantillon de 1 000 demandes.

- Le Ministère a versé aux municipalités un financement de 171 millions de dollars au titre de l'aide à l'emploi, mais il disposait de peu d'information sur la façon dont ces fonds étaient réellement dépensés et s'ils aidaient les bénéficiaires à trouver un emploi.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter  
Vérificateur général  
(416) 327-1326

Andréa Vanasse/Joel Ruimy  
Communications  
(416) 327-2336

Pour de plus amples renseignements et pour accéder au *Rapport annuel 2009* dans son intégralité, visitez [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)  
Pour obtenir des exemplaires du rapport, composez le (416) 327-2381.